

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le Mardi 13 décembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL retard arrivée à 20h08 au point n°1, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS (retard arrivée à 20h21 au point n°2), Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Sandrine BUDIN), Alexandra DURY (pouvoir à Estelle KELLER), Estelle GHORIS (pouvoir à Sébastien GACON), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL).

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Aurélie MARMONIER

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°106-2022 : restauration scolaire – modification du prix des repas au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de la séance du 13 juin 2019, le Conseil Municipal avait fixé comme suit les tarifs des repas :

- Ticket individuel enfant : 4,10 € qui correspond à un ajustement suite à la suppression de la carte de 16 repas facturée à 65€ (soit 4.06€/ repas), prix de 65€ qui s'appliquait depuis le 01/09/2017.
- Participation demandée aux familles par panier repas : 1,80€

Aucune augmentation n'a été appliquée depuis le 1^{er} septembre 2017.

L'analyse des chiffres de l'activité de la restauration scolaire pour l'année 2021/2022 fait état des chiffres suivants :

- le nombre de repas servis sur l'année scolaire 2021/2022 est de 29 386 unités ;
- les charges de fonctionnement s'élèvent à la somme de 327 803 euros, charges de personnel comprises ;
- le déficit d'exploitation est de 220 019.60 € ;
- le prix de revient unitaire moyen est de 11,16 €/repas.

L'augmentation du prix du repas fournis par la MFR ayant augmenté en moyenne de 2.6% en septembre 2022, il convient de répercuter cette augmentation sur le prix du repas sachant que le prix n'a pas été revu depuis septembre 2017 soit 5 années.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221213-DEL-106-2022-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

- FIXE comme suit les tarifs de la restauration scolaire :

- Ticket individuel enfant 4,20 €
- Participation demandée aux familles par panier repas 1,80 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces tarifs

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 13 décembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
039-213802614-20221213-DEL-106-2022-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022